

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. MARTINET

La situation des forêts en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 24 (1883), p. 266-271

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__266_0

© Société de statistique de Paris, 1883, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LA SITUATION DES FORÊTS EN FRANCE.

De toute la richesse forestière de la France, il ne nous reste plus, en nombres ronds, toutes catégories de propriétaires comprises, que 9 millions d'hectares dont la plus grande partie se compose de taillis simples, clairières, et d'un rendement presque nul; plus une étendue, à peu près égale, de terrains incultes, généralement restes d'anciennes forêts ruinées et que jusqu'à ce jour nous avons été impuissants à reconstituer.

De 1791 jusqu'à nos jours, l'étendue de la propriété forestière a constamment diminué.

L'État possédait :

En 1791, d'après le comité des domaines.	1,704,917 hectares.
En 1795, d'après le comité des Cinq-Cents.	2,592,706 —
En 1820, d'après les états d'assiette.	1,214,566 —
En 1830, — —	1,123,832 —

Il ne reste plus aujourd'hui que 967,120 hectares.

Il a été aliéné depuis 1820, plus de 300,000 hectares de forêts domaniales. L'étendue des forêts communales et particulières a diminué dans de plus larges proportions encore. Depuis cinquante ans, les défrichements connus des bois de particuliers auraient dépassé 450,000 hectares.

L'Autriche, pour la même période de 1790 à 1880, a vu sa superficie boisée augmenter de 281,195 hectares (426,054 *Joch*). — Depuis vingt ans, les forêts de Bavière ont gagné 52,596 hectares. La même progression se constate en Suisse et dans les États allemands.

Ce n'est pas d'après l'étendue seulement qu'on peut préjuger le matériel d'une forêt. Un hectare peuplé d'une futaie de cent à cent cinquante ou deux cents ans donnera incontestablement, dans une période de même durée, des produits de beaucoup plus considérables et plus utiles qu'un hectare régulièrement exploité tous les quinze, vingt ou vingt-cinq ans. On établit généralement que le rapport est dans la proportion de sept à quatre. Il en résulte qu'un propriétaire comme l'État peut toujours, dans une très large mesure, compenser, à l'aide d'une culture intensive, une diminution d'étendue. De nos jours, 41 p. 100 seulement de nos forêts domaniales sont traitées en futaies. Les communes n'ont en futaie que 31 p. 100 de leur superficie boisée; nous sommes bien loin de tenir ainsi compte de la diminution de contenance qu'a subie notre propriété forestière. La proportion de la futaie au taillis est, en Bavière, de 95 p. 100; de 99 p. 100 dans le Hanovre; de 97 p. 100 en Wurtemberg; de 90 p. 100 en Prusse; de 75 p. 100 en Saxe; uniquement dans les feuillus; de 95.5 p. 100 dans la Basse-Autriche; de 81 p. 100 dans les magnifiques forêts de feuillus que possède la Hongrie au sud du Danube.

La futaie elle-même donne deux sortes de produits bien distincts par leur valeur

aussi bien que par la nature des services qu'ils rendent : les bois de chauffage d'une part, de l'autre les bois d'œuvre et de travail. Ces derniers sont de tous les plus précieux, ce sont eux que réclament le plus impérieusement l'État pour ses travaux, la grande industrie pour ses nombreuses entreprises. En France, le bois d'œuvre n'atteint pas 20 p. 100 du rendement général. Près de 81 p. 100 du total de la production sont seulement propres au chauffage; tandis que cette proportion est en Prusse de 32 p. 100; de 25 p. 100 en Bavière; de 35 p. 100 dans le Wurtemberg, de 25 p. 100 dans le grand-duché de Bade; de 21 p. 100 en Bohême; de 44 p. 100 en Saxe; de 29 p. 100 dans le Hanovre; de 37 p. 100 dans le canton de Zurich. Et comme en outre, proportionnellement au chiffre de sa population, la France ne dispose plus que de 25 ares de terrain boisé par tête d'habitant, tandis que cette moyenne est de 34 ares en Prusse, de 47 en Bavière, de 35 en Wurtemberg, de 36 dans le grand-duché de Bade, de 51 en Autriche-Hongrie, il en résulte qu'à tous les points de vue, nous nous trouvons dans un état d'infériorité réelle vis-à-vis de nos voisins.

Les dangers de cette situation se trouvent mis en lumière par les chiffres suivants :

Nos importations en bois, qui étaient de 22 millions de francs en 1830, s'élèvent aujourd'hui à 278 millions, soit en 50 ans une augmentation de 256 millions. Pour la même période, nos exportations n'ont augmenté que de 33 millions seulement. De 2 $\frac{1}{2}$ millions elles sont aujourd'hui à 35 millions.

Comme détail, l'importation du bois de sciage dépasse l'exportation de plus de 15 millions pour le chêne; de plus de 121 millions pour le sapin; avec une augmentation de près de 50 millions sur l'année précédente. Et le déficit en merrain, ce produit qu'avec notre incomparable industrie vinicole il semblerait indispensable d'obtenir sur place, est aujourd'hui de 51 millions de francs. On ne trouve plus dans nos forêts, en nombre suffisant, de chênes de dimensions convenables pour cette fabrication.

La France ne produit aujourd'hui que 700,000 à 800,000 mètres cubes de bois de sapin que la fabrication réduit à 500,000 mètr. cubes environ. Elle importe de Suède et de Norvège 120 à 150 millions de mètres courants de planches payés 80,000 fr.; et environ 500,000 mètres cubes de bois de charpente qu'elle paye 20 millions. Le montant total de nos importations en bois s'élève pour la Suède à 65,711,356 fr., pour la Norvège à 26,394,351 fr. Pour la seule année 1880, l'augmentation dans ces deux pays a été de 12 millions.

L'Allemagne, à laquelle en 1865 nous ne demandions que pour 13 millions de bois, nous en envoie aujourd'hui pour près de 36 millions. Elle ne reçoit de nous en échange que pour 2 $\frac{1}{2}$ millions de produits forestiers. C'est à elle que nous devons demander aujourd'hui une grande partie de nos traverses de chemins de fer.

Même progression en ce qui touche l'Autriche : nos importations en bois se montaient en 1865 à 32,900,000 fr., elles sont aujourd'hui de 56,200,000 fr. Leur accroissement a été de 19 millions pour la seule année 1879. Nos exportations sont nulles. La fabrication du merrain dans la Croatie, la Slavonie, le sud de la Hongrie et la Russie est aujourd'hui presque exclusivement réservée à l'exportation en France et il ne nous est pas expédié chaque année de ces seules contrées moins de 7,000 à 8,000 mètres cubes.

Nous recevons de Suisse pour 16,900,000 fr. de bois, nous n'en expédions dans le pays que pour 800,000 fr. Nos importations avec l'Italie même, déjà si pauvre en forêts, s'élèvent à 9,200,000 fr., nos exportations ne sont que de 1,800,000 fr.

Plus que tout autre peuple, nous sommes, en ce qui touche la production du bois, absolument tributaires de nos voisins et nous nous exposons à de cruels mécomptes. Ce n'est pas du jour au lendemain que peut se reconstituer le matériel boisé d'une forêt. Nous exploitons actuellement les arbres contemporains des guerres de religion et de la révocation de l'édit de Nantes, et comme nos forêts diminuent chaque jour d'étendue et que, d'autre part, nous ne nous préoccupons guère de reconstituer notre matériel, le déficit menace de s'accroître progressivement dans de larges et effrayantes proportions.

Il y a quelques années, une bonne fortune sans exemple dans la vie d'un peuple nous était survenue. Nous venions d'occuper l'Algérie et nous y trouvions près de trois millions d'hectares de forêts réellement exploitables, sur lesquels deux millions environ appartenaient à l'État avec des peuplements ainsi constitués :

76,549	hectares	peuplés	de	cèdres.
769,406	—	—	de	pins d'Alep.
541,412	—	—	de	chêne vert.
400,000	—	—	en	chêne-liège.

Il y avait là une occasion unique peut-être de reconstituer notre matériel forestier. Toutes ces richesses ont été gaspillées en pure perte.

La situation cependant est grave et mérite qu'on s'y arrête. Dans un rapport à M. le Ministre de l'agriculture qui, sur les instances de notre dévoué président, avait bien voulu nous déléguer au Congrès forestier tenu à Saint-Gall, au mois de septembre dernier, nous signalions cette tendance que manifestent aujourd'hui tous les États à restreindre dans les limites du possible l'exportation de leurs bois.

En Suisse, un droit frappe les bois de construction à leur sortie du territoire de la Confédération. Nous savons de bonne source que l'Allemagne étudie actuellement une série de mesures restrictives dans le but de constituer une importante réserve qui lui permette de donner à ses travaux de chemins de fer une impulsion rapide.

Dans le même ordre d'idées, bien que sous une autre forme, l'Italie, par une loi du 27 juillet 1871, mettait en réserve et déclarait inaliénables 45,254 hectares de forêts disséminées dans différentes provinces, avec stipulation expresse, dans l'article 2 de la loi, que ces massifs seraient exclusivement réservés à l'éducation des produits de premier ordre nécessaires aux besoins de la marine et des chemins de fer.

L'Autriche, malgré l'énorme accroissement qu'a pris depuis le commencement du siècle sa propriété forestière et la surabondance de son matériel, sent toujours la nécessité de régulariser et de restreindre ses exploitations, et il se constitue en outre, pour l'acquisition de vastes surfaces boisées, de puissantes sociétés financières qui, dominant la situation, pourront à un moment donné apporter sur notre marché de désastreuses perturbations.

La Russie, la Suède et la Norvège, à qui nous avons tant demandé depuis quelques années, n'ont plus que des forêts ruinées et se voient dans la nécessité de ménager leur matériel déjà fortement compromis. Il devient aujourd'hui à peu près impossible d'y trouver un massif plein et une loi du mois d'octobre 1875 a dû

interdire en Suède d'abattre les arbres ayant moins de 0,25 de diamètre à hauteur d'homme.

La France se montrerait-elle moins prudente que ses voisins et ne prendra-t-elle, en prévision de l'avenir, aucune mesure pour combler le déficit?

* * *

La durée de l'arbre est *infinie* si nous prenons pour terme de comparaison la période forcément bornée de la vie humaine; son utilisation n'a de limite que la multiplicité de nos besoins et nous ne sommes qu'insuffisamment outillés en France pour faire face aux exigences que réclame une moisson qui est d'autant plus féconde en précieux résultats qu'elle se produit à plus longue échéance. — Le service forestier, avec un personnel instruit et dévoué dont les travaux et les efforts suffisaient en toute autre condition à lui donner une des premières places, est fatalement, par suite de notre organisation même, resté bien au-dessous de ce que réclame du sylviculteur l'État moderne forcé de soutenir une concurrence incessante, sur le terrain économique, avec des voisins laborieux, bien préparés, en éveil continu pour l'amélioration des méthodes et le développement des procédés.

L'École de Nancy, fondée en 1824 sur le modèle des institutions existant en Allemagne et alors déjà surannées, est demeurée presque stationnaire sans qu'il ait été suffisamment tenu compte des progrès de la science, des nouvelles découvertes qui en moins d'un demi-siècle, influant sur les relations de peuple à peuple, modifiant les lois de l'offre et de la demande, changeaient les conditions essentielles de la production. Aujourd'hui, une seule école est insuffisante pour répondre chez nous aux cultures si diverses qu'imposent les différences de sol, de situation, de climat, pour satisfaire aux nécessités d'une industrie infinie dans son développement aussi bien qu'aux légitimes exigences du commerce. Il n'existe plus d'excuses pour soumettre au même programme d'études les régions où dominent surtout les essences feuillues et les contrées plus particulièrement spéciales au pin sylvestre, au pin maritime, au sapin et à l'épicéa; — les parties montagneuses des Alpes, des Vosges, des Pyrénées ou du plateau central et les plaines du Centre ou de l'Ouest.

L'enseignement doit être autre pour la région chaude, méditerranéenne et océanique du Sud, caractérisée par le chêne yeuse et le chêne-liège, le micocoulier, le pin maritime, le pin pinier, le pin d'Alep, avec les tamarix, les sumacs, les arbousiers, comme essences secondaires; autre pour la région moyenne spéciale aux bois feuillus, charme, hêtre, châtaignier, chêne; autre pour la région froide et montagneuse où dominent les arbres verts, le sapin, le laricio, le mélèze, l'épicéa et le pin cembro. — Cet enseignement gagnerait encore à se pénétrer des exigences et des nécessités locales et de s'efforcer de les satisfaire. Les besoins des populations industrielles et ouvrières du Nord et de l'Est ne sauraient être les mêmes que ceux des pays agricoles du Centre ou de la région maritime du Sud ou de l'Ouest.

De même que l'enseignement est insuffisant comme ampleur, le recrutement est insuffisant comme nombre. — Il est sorti, depuis la création de l'École de Nancy, 1,033 élèves, en moyenne 20 par année, soit un élève par 460,000 hectares de territoire boisé. On a eu ainsi exclusivement en vue les nécessités du service des forêts gérées par l'État. — Il n'a été tenu aucun compte des besoins de la sylviculture privée. Or, les forêts particulières forment plus de 66 p. 100 de la surface

boisée de notre territoire ; en outre, tous les terrains incultes ou improductifs, dont nous comptons plusieurs millions d'hectares, ne vaudraient que par la culture du bois et l'État est impuissant à l'entreprendre. Est-il donc politique et sensé, dans notre société démocratique, alors que la petite propriété se partage le sol et multiplie les procédés de mise en valeur au grand avantage de la richesse publique, alors que tant de capitaux se tourneraient volontiers vers la terre, de se priver d'aussi puissants moyens d'action en maintenant dans une ignorance systématique toute une classe de citoyens ?

Les pays allemands, qui, au point de vue de la production, se trouvent le plus directement en rapport avec nous, et auxquels nous demandons la majeure partie des bois d'œuvre et de construction qui manquent à notre industrie, ont de nombreuses écoles disséminées, suivant les besoins locaux, sur toute la surface du territoire. Zurich, Munich, Vienne, Hohenheim, Aschæffenburg, Tharand, Neustadt-Eberswalde, sont le centre d'autant de zones auxquelles correspond directement l'enseignement propre au climat, au sol, aux essences aussi bien qu'aux nécessités locales.

Dans ces écoles, les élèves sont nombreux ; leur enseignement a surtout pour but la mise en valeur et la gestion de toute propriété boisée, quelle que soit son origine, car tout s'enchaîne en pareille matière, et alors seulement que les forêts particulières, qui ne comportent pas une révolution étendue, produisent assez pour faire face aux nécessités locales, aux besoins de chaque jour, il est possible à l'État de modifier ses cultures et de préparer les catégories de bois les plus précieuses et les plus recherchées. — Le nombre des élèves admis à Neustadt-Eberswalde a été, depuis la fondation, de 50 par année non compris les étrangers. Dans l'ancienne école d'Aschæffenburg, réunie aujourd'hui à l'Université de Munich, le nombre des étudiants indigènes était en moyenne de 84 pour une surface boisée de 2 $\frac{1}{2}$ millions d'hectares. — En 28 ans, Aschæffenburg a formé 2,583 élèves y compris les étrangers. — Le Wurtemberg, qui ne compte pas tout à fait 600,000 hectares de forêts, a eu en 48 ans, dans son école de Hohenheim, 589 nationaux et 104 étrangers. Un élève par 50,000 hectares. — Tharand a eu depuis 1810 une moyenne de 29 élèves saxons et de 23 étrangers. La Saxe ne possède cependant que 472,419 hectares de forêts sur lesquels 160,655 seulement appartiennent à l'État. En Autriche enfin, l'école des hautes études forestières, transportée de *Mariabrunn* à l'Université de Vienne, comptait, en 1881, 343 étudiants forestiers, généralement élèves des écoles secondaires de la Bohême, de la Moravie, de la Basse-Autriche et de la Galicie.

Ce corps de forestiers s'appuie en outre sur un personnel inférieur soigneusement discipliné, bien préparé, et dont l'organisation première remonte à 1750 ; alors qu'en France un système analogue faisant complètement défaut, les agents sont en quelque sorte réduits au rôle d'officiers sans troupe.

Il est inutile d'insister sur les avantages d'un pareil système au point de vue de la culture d'un produit d'un échange international comme le bois. — Une rivalité féconde s'établit entre les différentes contrées d'études ; les travaux, les découvertes se multiplient ; les procédés s'améliorent ; il en résulte en même temps, pour les jeunes forestiers, une grande nécessité de travail, une vive émulation qui permet de former des cadres précieux pour donner à la production forestière le développement que comportent la fortune publique et la grandeur de la nation.

L'enseignement a en général une durée de deux ans et demi, quelquefois même de trois ans. Avant son admission, chaque candidat doit justifier, suivant les différentes écoles, de huit mois à deux ans de pratique auprès d'un agent forestier. Il doit aussi avoir participé à certains travaux ; un nouveau stage, dont la durée est quelquefois de deux ou trois ans, est exigé au sortir de l'école. Une série d'institutions telles que les sociétés forestières, les stations d'expérience et d'essai sont en outre destinées à compléter ce système d'éducation et à relier, pendant toute la durée de leur carrière, les forestiers entre eux et avec le reste de la nation, de telle sorte que rien de ce qui touche à l'économie forestière, aux besoins du commerce et de l'industrie, aux sciences, aux nouvelles découvertes, ne passe inaperçu.

C'est par de tels moyens que nos voisins ont su conserver et améliorer leurs forêts en maintenant la science forestière à la hauteur des besoins du présent. Par suite de l'extension toujours croissante des relations quotidiennes, particulières ou publiques, établies entre les différents peuples européens, il existe de notre temps une conformité d'intérêts telle, en ce qui concerne surtout les lois de la production et de l'échange, que nous ne pourrions sans danger leur demeurer inférieurs. Il ne saurait entrer toutefois dans le cadre forcément limité de cette communication d'aborder l'examen, même sommaire, d'une réorganisation qui s'impose ; nous avons voulu seulement appeler l'attention sur la gravité du mal en raison des patriotiques inquiétudes que fait naître la diminution rapide et progressive d'un produit auquel sont liées, dans une si large mesure, la grandeur et la prospérité de la nation.

Tours, janvier 1883.

A. MARTINET.
